



PROJET ARTICITE : CONSTRUCTION DE 4 HALLES EN STRUCTURE BOIS POUR DES PLATEFORMES TECHNIQUES AVIGNON (84 000)

Note écologique



Figure 1 Vue sur la friche de la zone d'étude

Rédactrice : Véronique Barthelemy (BARTH Environnement)

29/07/2025

Relecture : Hervé Delouche (SYMBIOSE)

Interlocuteurs

Maitre d'Ouvrage :	SPL Territoire 84 6 Passage de l'Oratoire 84 000 AVIGNON Interlocuteur Directeur Pôle Juridique et Développement : Daniel Biscarrat	Tél. standard : 04 90 27 57 07 Mobile : 06 78 06 87 05 E-mail : dbiscarrat@citadis.fr
Conseiller environnemental :	Société SYMBIOSE 407 Rue du Général de Gaulle 13 680 SALON DE PROVENCE Interlocuteur : Hervé Delouche	Mobile : 07 77 91 38 81 E-mail : contact@symbiose-conseil.fr
Rédactrice de la Note Ecologique :	BARTH Environnement 22 Rue des Etapes 05 130 TALLARD Naturaliste indépendante Interlocutrice : Véronique Barthelemy	Tél : 04 92 55 43 85 Mobile : 06 88 37 12 83 E-mail : v-barth@orange.fr

Rappel du contexte et des objectifs

Projet : Projet de zone d'activités artisanales (Articité)

Zone d'étude : Avignon (84 000)

Prestation proposée :

- Localisation et description succincte de la zone d'étude
- Présentation des périmètres de protection et d'inventaires
- Premiers enjeux pressentis (faune/flore/habitats)
- Bilan et préconisations

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
I. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET	5
A. PERIMETRES D'INTERET ECOLOGIQUE et PAYSAGER	7
B. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES.....	8
RESULTATS DE L'EXPERTISE	9
II. DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE	9
3. FLORE.....	12
4. FAUNE.....	13
4.1 Invertébrés	13
4.2 Amphibiens.....	14
4.3 Reptiles	14
4.4 Avifaune.....	14
4.5 Mammifères	15
V. BILAN/MESURES.....	18

INDEX DES CARTES

Carte 1 Localisation de la zone d'étude	6
Carte 2 Typologie des habitats	11
Carte 3 Localisation de la faune patrimoniale	17
Carte 4 Localisation des Mesures Environnementales	22
Carte 5 Plan de masse du projet.....	22
Carte 6 Localisation des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes	22

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des taxons botaniques répertoriés sur site, le 26 juin 2025 (43 espèces végétales).....	23
ANNEXE 2 : Liste des Espèces Végétales Exotique Envahissantes (EVEE) et Potentiellement Envahissantes (EVEpotE)	26
ANNEXE 3 : Liste (non exhaustive) d'essences floristiques recommandées et adaptées au contexte méditerranéen de milieux xériques, proposée par l'Ecologue.....	28

INTRODUCTION

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre Projet Articité relatif à la construction de 4 halles en structure bois pour des plateformes techniques, à Avignon (84 000).

Dans une démarche volontaire, le maître d'ouvrage a souhaité initier des études naturalistes, sur le site, de façon à confirmer ou infirmer la présence d'espèces protégées. Il désire ainsi inventorier la faune et la flore des secteurs impactés par les travaux et le cas échéant, connaître les mesures d'atténuation (suppression, réduction d'impacts) avant travaux.

Dans ce cadre, le bureau d'études BARTH Environnement a établi un premier diagnostic visant à identifier le contexte environnemental lié aux périmètres à statuts (réglementaire et d'inventaire) et les principaux enjeux écologiques avérés et pressentis (basés sur l'analyse du patrimoine naturel avéré et potentiel). Pour cela, une visite sur site par l'expert faune/flore a été réalisée le 26 juin 2025.



Figure 2 Vue sur le Canal de Montfavet

I. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Nature des travaux

Le projet Articité consiste à créer des plateformes techniques :

Concrètement, le projet prévoit :

- La création de 4 halles en structure bois,
- Des voies d'accès,
- Des places de stationnement (privées),
- des aménagements paysagers.

Les superficies sont les suivantes :

- 8 755 m² terrain d'assiette totale
- 2 695 m² de surface de plancher

Le budget global du projet est estimé à 2 780 000 € HT.

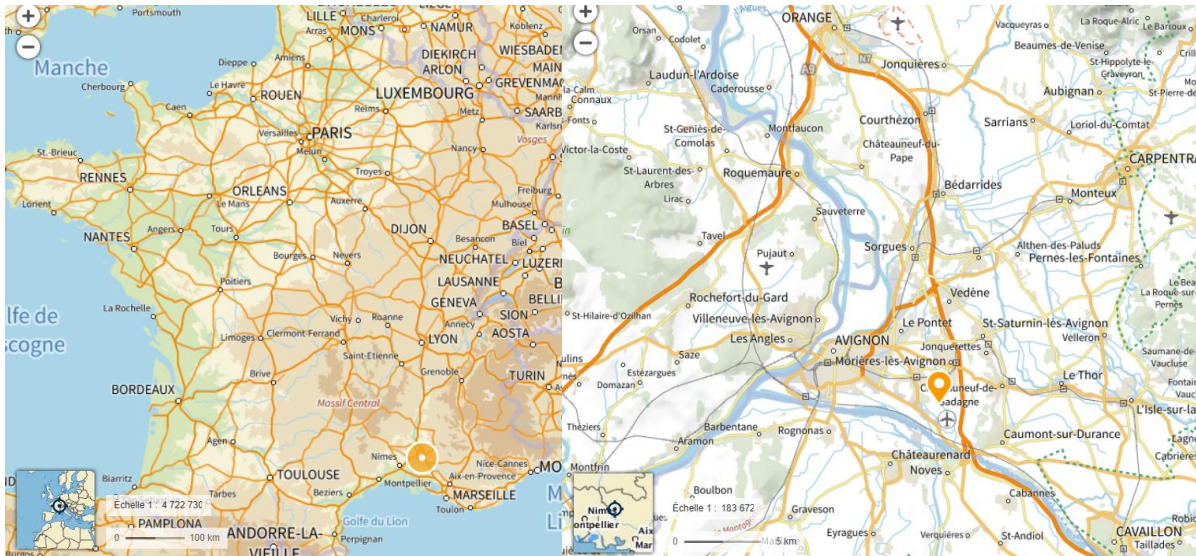
La durée des travaux est estimée à 12 mois et la durée de préparation de chantier est estimée à 1 mois.

L'accès se fera depuis l'Avenue de la Pinède et la rue Lucie Aubrac qui sera alors ouverte à la circulation. Le projet est actuellement desservi par une ligne de bus, dont l'arrêt de bus le plus proche se situe Chemin des Férons (à 500 m à pieds).



Figure 3 Vue depuis la zone d'étude

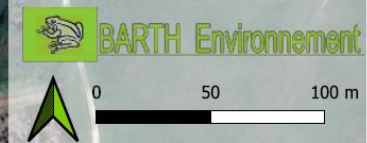
La zone d'étude et sa localisation sont visibles sur les cartes ci-après :



Projet d'aménagement urbain - Articité à Avignon (84)

Localisation de la zone d'étude

 Zone d'étude



Carte 1 Localisation du secteur d'étude

A. PERIMETRES D'INTERET ECOLOGIQUE et PAYSAGER

Le tableau ci-dessous présente les périmètres d'intérêt écologique et paysager situés dans un rayon de 5 km autour du projet :

Type	Intitulé	Distance minimale par rapport à la zone d'étude
Zone Spéciale de Conservation	ZSC La Durance	1.80 km Sud
(ZPS) Directive Oiseaux	ZPS La Durance	1.80 km Sud
ZNIEFF 1	Basse Durance du Barrage de Bonpas, la Petite Castelette	1.90 km Sud
ZNIEFF 2	Basse Durance	1.90 km Sud
	Terrasses de Caumont sur Durance	2.89 km Est
Parc Naturel	Luberon Lure	7.27 km
Réserve Naturelle Régionale	-	-
Plan National d'Actions	Lézard ocellé – Présence hautement probable ou probable	Inclus
	Aigle de Bonelli	Domaines vitaux : 3.86 km Est
Arrêté Préfectoral de Biotopes	-	-
Réservoirs biologiques SRCE	La Durance	1.90 km Sud
Petites régions naturelles SRCE	Crau – Camargue – Région d'Avignon	Incluse
ZH et plans d'eau SRCE	Zone humide et plan d'eau SRCE	1.6 km Est
Cours d'eau SRCE	La Durance (à remettre en bon état)	1.90 km Sud
RAMSAR (Zone Humide d'Importance Internationale)	-	-

Tableau 1 : Synthèse des périmètres réglementaires, d'inventaires et paysagers

B. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Les prospections de terrain ont été établies à partir de la bibliographie et les recherches se sont focalisées sur des espèces cibles potentielles. Le tableau ci-dessous, présente la liste des fournisseurs de données naturalistes consultables en ligne :

Bases de données et ouvrages			
Organisme / Structure	Références et données	Type de données	Résultats
Atlas des Libellules et des Papillons de jour en région PACA	Cartographie en ligne www.paca.lpo.org	Connaissances d'enjeux entomologiques	Données entomologiques obtenues
Carnet en ligne de Tela-Botanica	Base de données en ligne www.tela-botanica.org	Consultation des données géoréférencées d'espèces végétales	Pas d'enjeu floristique connu sur la zone d'étude
CBNMed Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Base de données en ligne : SILENE http://flore.silene.eu http://faune.silene.eu	Consultation des données géoréférencées d'espèces patrimoniales	Listes d'espèces patrimoniales à proximité de la zone d'étude. Absences d'esp. patrimoniales sur la zone d'étude
Faune PACA (lpo)	Base de données en ligne www.faune-paca.org	Connaissances d'enjeux faunistiques en général à l'échelle communale	Données obtenues pour les Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux et Mammifères
FSD Formulaire Standard des données	Base de données en ligne www.inpn.mnhn.fr	Connaissances d'enjeux chiroptérologiques	Données obtenues pour les Mammifères
INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel	Base de données en ligne www.inpn.mnhn.fr	Connaissances d'enjeux faunistiques et floristiques	Données obtenues pour les Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux et Mammifères
ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)	Base de données en ligne http://www.oncfs.gouv.fr	Connaissances d'enjeux faunistiques en général	Données obtenues pour les Mammifères
ONEM Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens	Base de données en ligne www.onem-france.org	Connaissances d'enjeux faunistiques	Données obtenues pour les Mammifères et les Arthropodes
Société herpétologique de France	Base de données en ligne www.shf.org	Connaissances d'enjeux herpétologiques	Données obtenues pour les Amphibiens et Reptiles
Naturalia	Données étude d'impact, Projet de recyclerie du Grand Avignon	Données faunistiques et floristiques	Données faunistiques et floristiques

Tableau 2 : Liste des fournisseurs de données naturalistes utilisée

RESULTATS DE L'EXPERTISE

II. DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE

Le périmètre étudié est situé sur la commune d'Avignon. La majorité du périmètre prospecté début d'été 2025, par l'expert faune/flore a permis d'appréhender les différents milieux et d'en évaluer les enjeux potentiellement présents. La zone d'étude est essentiellement composée d'habitats d'origine anthropique. Le site comporte d'anciennes parcelles post culturales de faible superficie, actuellement en friche. L'ensemble s'étend sur une **superficie d'assiette d'environ 8 755 m²**.

Géographiquement, la zone d'étude est localisée au Nord de l'aéroport Avignon-Provence. Le secteur proche, est dominé par un paysage agricole parsemé de réseaux de haies et de canaux gravitaires ancestraux (alimentés par la Durance) localisés à l'Ouest de l'Autoroute A7.

La parcelle concernée est établie en terrasse alluviale de la Durance et bordée d'une haie arborée composée d'essence indigène majoritaire, rejoignant au Nord, le Canal de Montfavet. Les habitats naturels de la zone d'étude sont composés d'une friche postculturale favorable à l'expression d'espèces floristiques messicoles rares (*Medicago scutellata*, *Cota altissima*) en raison de son ancienneté et de la qualité de ces milieux secs.

Zone humide

Aucune espèce floristique de zone humide n'est présente au sein de la zone d'étude. La Canne de Provence (*Arundo donax*) a été découverte en bordure Nord de parcelle, sur de très faibles surfaces (1 m²), concluant **à l'absence de zone humide au sens strict**.

Aucune espèce floristique hygrophile (*senso stricto*) n'a été répertoriée et aucun habitat même temporaire n'est favorable à l'accueil des Amphibiens sur la zone d'étude. Le Canal de Montfavet passe à environ 100 mètres au Nord-Ouest de la zone d'étude, mais sans connexion directe avec celle-ci.

Les habitats de la zone d'étude sont typiques de la plaine agricole avignonnaise située en périphérie de zones urbanisées. La diversité et la qualité des milieux ne permettent pas le maintien d'un cortège intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire, mais d'après les recherches bibliographiques, le secteur est connu pour abriter des espèces végétales assez rares (précitées), liées aux cultures (messicoles). Aucun habitat inscrit à l'Annexe I de la Directive habitats n'est présent sur la zone d'étude.



Cliché Gauche : Habitat à la Couleuvre de Montpellier – Hors zone d'étude

Cliché Droite : Bordure de Haie [84.2 ; FA] – Hors zone d'étude



Terrain en friche [87.1 ; I1.53] et Avenue de la Pinède



Cliché gauche : Zone rudérale [87.2 ; E5.12] – Hors zone d'étude

Cliché droite : Terrain en friche [87.1 ; I1.53]

Figures 4 Photographies des formations végétales du site d'étude

La typologie des habitats naturels est présentée sur la carte ci-après :



Carte 2 Typologie des habitats

3. FLORE

Les relevés simples effectués sur l'ensemble du parcours, ont montré des espèces annuelles ou vivaces communes liées aux friches postculturales, telles que la Folle Avoine, le Chardon Marie, le Fenouil commun, le Dactyle aggloméré, la Scabieuse maritime, etc.

Les espèces végétales rencontrées sont communes et présentent un **intérêt patrimonial faible**. Un inventaire botanique non exhaustif a été dressé, il est joint en **Annexe 1**.

Cependant la friche (zone d'étude stricte) et les abords (situation proche) de la zone d'étude, même de faible surface (< à 1 ha) peuvent accueillir des espèces liées aux cultures et champs (en milieu sablonneux), cités ci-après.

D'après les données recueillies auprès de Naturalia, deux espèces patrimoniales messicoles et une espèce des champs et milieux sablonneux, sont potentielles au sein de la friche du site d'étude. Toutes les trois ont été activement recherchées, mais non pas été observées **sur la zone d'étude stricte**, en voici le récapitulatif :

FLORE PATRIMONIALE					
Nom vernaculaire	Nom latin	Commentaires	Statuts de Protection	Listes rouges (LR) Paca	Intérêt régional
Luzerne à écussons	<i>Medicago scutellata</i>	Espèce messicole, recherchée et non vue sur la zone d'étude	Aucun	VU	Modéré
Anthémis géante	<i>Cota altissima</i>	Espèce messicole, recherchée et non vue sur la zone d'étude	Aucun	-	Modéré
Alpiste paradoxale	<i>Phalaris paradoxal</i>	Espèce milieu sablonneux, recherchée et non vue sur la zone d'étude	PR	-	Fort

CATEGORIES UICN POUR LA LISTE ROUGE

EX : Espèce éteinte au niveau mondial	NT : Quasi- menacée
EW : Espèce éteinte à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
RE : Disparue au niveau régional	DD : Données insuffisantes pour évaluation
CR : En danger critique	NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN : En danger	NE : Non évaluée
VU : Vulnérable	

4. FAUNE

4.1 Invertébrés

Sur la zone d'étude stricte et d'après les recherches bibliographiques, seules des espèces communes y sont pressenties. Toutefois, il a été observé une espèce de libellule patrimoniale, le Sympétrum déprimé en lisière de haie bordant le Canal de Montfavet, en secteur d'étude Ouest éloigné. L'absence de milieux humides ou de pièces d'eau, de boisements âgés sur la zone d'étude immédiate, ne permet pas l'expression d'espèces entomologiques patrimoniales qui leurs sont liées (Odonates, Orthoptères, Cérambicidés). La Diane, la Decticelle des ruisseaux, le Criquet des roseaux, le Criquet vert échine, le Criquet marginé et le Grand Capricorne, ne sont pas considérés comme potentiels.

Seules les espèces entomologiques à intérêt régional faible ou modéré ont été observées sur et à proximité immédiate du site d'étude :

ARTHROPODES/MOLLUSQUES				
Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de Protection	Listes rouges (LR) Paca	Intérêt régional
LEPIDOPTERES				
Piérade du chou	<i>Pieris napi</i>	Aucun	LC	Très faible
Azuré du Plantain	<i>Polyommatus escheri</i>	Aucun	LC	Très faible
Azuré du Mélite	<i>Polyommatus dorylas</i>	Aucun	LC	Très faible
Fadet commun	<i>Cononympha pamphilus</i>	Aucun	LC	Très faible
Argus brun	<i>Aritia agestis</i>	Aucun	LC	Très faible
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	Aucun	LC	Très faible
Mélite du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	Aucun	LC	Très faible
Hespérie de l'Alcée	<i>Charcharodus alceae</i>	Aucun	LC	Très faible
Silène	<i>Brintesia circe</i>	Aucun	LC	Très faible
Azuré Sylvain	<i>Limenitis reducta</i>	Aucun	LC	Très faible
ORTHOPTERES				
Criquet marocain	<i>Dauciostaurus marrocanus</i>	Aucun	LC	Très faible
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	Aucun	LC	Très faible
Oedipode bleue	<i>Oedipoda caerulea</i>	Aucun	LC	Très faible
Phanéroptère lilifolia	<i>Tylopsis lilifolia</i>	Aucun	LC	Très faible
Grande Sauterelle	<i>Tettigonia viridissima</i>	Aucun	LC	Très faible
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	Aucun	LC	Très faible
ODONATES				
Sympétrum déprimé	<i>Sympetrum depressiusculum</i>	Aucun	VU déterminant Znieff	Modéré
ARACHNIDES				
Argiope frelon	<i>Argiope bruennichi</i>		LC	Faible
MOLLUSQUES				
Gros gris	<i>Helix aspersa maxima</i>	Aucun	LC	Très faible
Petit escargot de Provence	<i>Xeropicta derbentina</i>	Aucun	LC	Très faible
Caragouille rosée	<i>Theba pisana</i>	Aucun	LC	Très faible

CATEGORIES UICN POUR LA LISTE ROUGE

EX : Espèce éteinte au niveau mondial	NT : Quasi- menacée
EW : Espèce éteinte à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
RE : Disparue au niveau régional	DD : Données insuffisantes pour évaluation
CR : En danger critique	NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN : En danger	NE : Non évaluée
VU : Vulnérable	

4.2 Amphibiens

En ce qui concerne les Amphibiens, la **zone d'étude stricte** ne présente pas d'habitats aquatiques propices à leur reproduction. Le Canal de Montfavet, passe à environ 100 m en secteur Nord-Ouest de la parcelle concernée par le projet, il peut constituer un habitat favorable, pour des espèces à faibles exigences écologiques (Grenouilles vertes du genre *pelophylax*). Leurs berges abruptes et le débit élevé de l'eau sont peu accueillants pour la reproduction d'espèces patrimoniales. Le Canal de Crillon passe plus au Nord et n'a pas de connexion directe avec la zone d'étude.

AMPHIBIENS				
Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de Protection	Listes rouges (LR) Paca	Intérêt régional
Grenouilles vertes au sens large	<i>Pelophylax sp.</i>	PN	LC	Très faible

4.3 Reptiles

Les habitats présents sur la **zone d'étude stricte** sont faiblement propices aux Reptiles. La Couleuvre de Montpellier a été vue et entendue en lisière de végétation qui longe le Canal de Montfavet en secteur Nord-Ouest de la parcelle concernée par le projet, mais l'habitat reste relativement éloigné de la zone d'étude localisée plus au Sud (à 100 mètres). De la même façon, la Tarante de Maurétanie a été aperçue au Nord sur le Pont qui traverse le Canal de Montfavet, au large de la zone d'étude.

Ci-après, la liste des espèces répertoriées au cours de nos prospections ou considérées de potentielles en transit/alimentation/reproduction en **secteur élargi** :

REPTILES					
Nom vernaculaire	Nom latin	Commentaires	Statuts de Protection	Listes rouges (LR) Paca	Intérêt patrimonial
Tarante de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	Avérée en situation éloignée	PN	LC	Très faible
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Avérée en situation éloignée (secteur Nord-Ouest éloigné)	PN	NT	Modéré

4.4 Avifaune

Concernant l'Avifaune (oiseaux), la **zone d'étude stricte n'est pas favorable** à la nidification d'espèces patrimoniales en raison de l'absence totale de supports et d'éléments boisés fonctionnels. La friche de la zone d'étude offre une ressource alimentaire, pour de nombreux oiseaux, mais ne constitue en aucun cas une zone de reproduction, pour la Cisticole des joncs par exemple. Seules des **espèces communes de passereaux** ont été observées en transit, lors de notre passage printanier tardif. Le projet ne prévoit pas d'abattage d'arbres ou de haies, aucun élément boisé n'est présent au sein de l'aire d'étude. Dans sa finalité, le projet prévoit des aménagements paysagers avec de nombreuses plantations arboricoles. Ci-après, la liste des espèces répertoriées au cours de nos prospections ou considérées de potentielles en transit/alimentation :

OISEAUX				
Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de Protection	Listes rouges (LR) Paca	Intérêt régional
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	PN	VU	Faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	PN	LC	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	PN	LC	Très faible

Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	PN	LC	Très faible
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	PN	LC	Très faible
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN	LC LR Paca et VU LR France	Modéré
Mésange charbonnière	<i>Cyanistes</i>	PN	LC	Très faible
Rouge queue à front blanc	<i>Phoenicus phoenicurus</i>	PN	LC	Très faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	PN	LC	Très faible
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	PN	LC	Très faible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	PN	LC	Faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	VU	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	Faible
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PN	LC	Très faible
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	NT	Modéré

CATEGORIES UICN POUR LA LISTE ROUGE

EX : Espèce éteinte au niveau mondial

EW : Espèce éteinte à l'état sauvage

RE : Disparue au niveau régional

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi- menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes pour évaluation

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)

NE : Non évaluée

4.5 Mammifères

La zone d'étude présente **peu d'intérêt** pour les mammifères. Aucune espèce même commune n'y est pressentie. Le site d'étude est encerclé d'axes routiers et d'un aéroport limitant ainsi leur transit. Les boisements (boisements bordant le Canal du Crillon, plus à l'Est en zone éloignée), offrent plus de possibilités en termes de gîtes et de ressources.

Concernant les Chiroptères, la zone d'étude ne comporte aucun bâti ou élément boisé **favorables à leur gîte**. Toutefois, les secteurs ouverts de la zone d'étude, peuvent être utilisés de **façon très occasionnelle** pour **l'alimentation** et **le transit**, de plusieurs espèces de chauves-souris communes et patrimoniales. La Durance représente un des réservoirs les plus importants de notre région.

Les espèces de chauves-souris anthropophiles suivantes (toutes protégées au niveau national) sont suspectées :

CHIROPTERES				
Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de protection	Listes rouges (LR) France	Intérêt régional
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	NT	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	LC	Faible
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	LC	Faible
Pipistrelle de nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	NT	Modéré
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	LC	Faible
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savi</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	LC	Faible
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN2, DH2, DH4, BO2, BE2	LC	Modéré
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN2, DH2, DH4, BO2, BE2	LC	Modéré
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	PN2, DH2, DH4, BO2, BE2	VU	Très Fort
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN2, DH2, DH4, BO2, BE2	LC	Faible
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	PN2, DH2, DH4, BO2, BE2	NT	Fort

CATEGORIES UICN POUR LA LISTE ROUGE

EX : Espèce éteinte au niveau mondial	NT : Quasi- menacée
EW : Espèce éteinte à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
RE : Disparue au niveau régional	DD : Données insuffisantes pour évaluation
CR : En danger critique	NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN : En danger	NE : Non évaluée
VU : Vulnérable	

Liste des abréviations utilisées pour les tables floristiques et faunistiques

STATUTS DE PROTECTION :

PN (Protection Nationale) : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection – République Française – 26.09.2018 – Document officiel

PR (Protection Régionale) : Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des espèces protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale – République Française – 27.09.2018 – Document officiel

Directive habitats faune/flore : DH 4

Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats/Faune/Flore) du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage – Commission Européenne – 01.01.2007 – Document officiel

Conventions internationales :

BE2 ou BE3 (Convention de Berne) : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe (Convention de Berne) – 19.09.1979 – Conseil de l'Europe – Document officiel

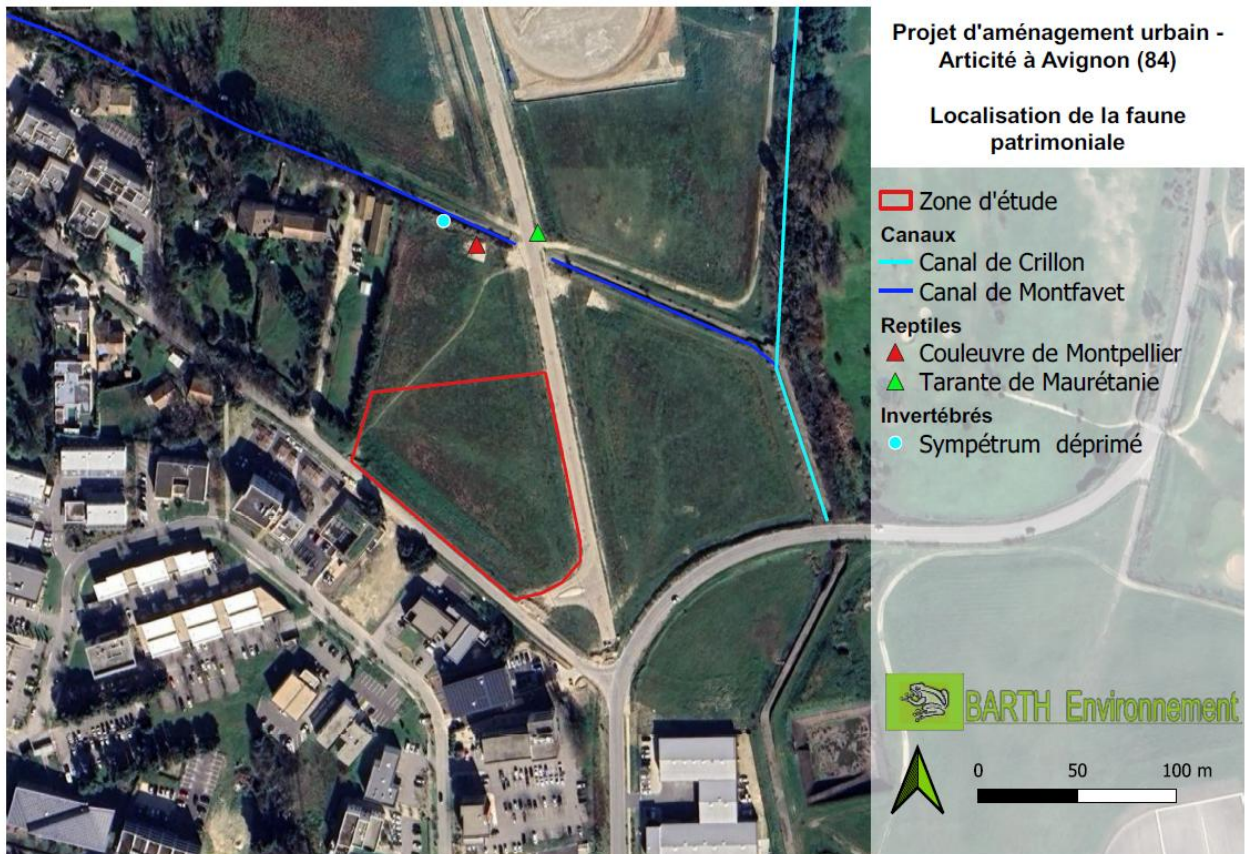
STATUTS DE CONSERVATION

Listes rouges de l'UICN

LR Nationale : Liste rouge des espèces de la Flore ou de la Faune menacées en France

LR Paca : Liste rouge régionale de la Flore et de la Faune Paca – CEN PACA - 2017

Statut ZNIEFF : Liste des espèces de faune ou de flore déterminantes en région Paca– MNHN, DREAL Paca & CEN PACA – 29/11/2017



Carte 3 de localisation de la faune patrimoniale du site d'étude

V. BILAN/MESURES

Au final, la zone d'étude est constituée d'une friche postculturale. Les enjeux identifiés lors de nos investigations sur site, sont qualifiés globalement de faibles à modérés pour tous les groupes faunistiques et floristiques, en raison de l'absence d'espèces protégées avérées en reproduction, sur la zone étudiée. Celle-ci pouvant être utilisée essentiellement comme zone de chasse ou d'alimentation pour l'Avifaune et les Chiroptères.

>>> L'impact final est considéré faible pour les Reptiles, par l'absence d'habitat de reproduction au sein de la zone d'étude stricte. Les enjeux (présence de la Couleuvre de Montpellier) demeurent relativement éloignés de la zone d'étude, mais s'agissant d'espèces protégées, il est recommandé le respect d'un calendrier d'intervention de travaux et l'installation de barrières de protection tout autour de la zone de projet.

>>> L'impact final est considéré faible pour les Chiroptères (pas de perte de gîtes, ni de zone de chasse régulière). Cependant, s'agissant d'espèces protégées, une mesure réduisant les sources de pollution lumineuse nocturne sera instaurée.

Au vu de ces éléments et de la nature des travaux en milieu naturel péri-urbain, **des investigations complémentaires ne sont pas nécessaires**, étant donnée la configuration anthropisée, en milieu périurbain du site et la faible diversité d'habitats naturels. En observant quelques dispositions vis-à-vis des espèces précitées (Avifaune, Chauves-souris) et la valorisation du site, le porteur de projet a entamé plusieurs démarches de natures différentes visant à :

- Insérer le projet dans la trame paysagère péri-urbaine ;
- Prendre en compte l'écoulement naturel des eaux ;
- Créer une noue de rétention des eaux pluviales ;
- Aménager et créer des espaces extérieurs végétalisés ;
- Inscrire le projet dans une démarche respectueusement de l'environnement.

Le pétitionnaire s'engage ainsi à appliquer un certain nombre de mesures d'atténuation basiques visant à éviter et réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement. Elles sont présentées ci-dessous :

Mesure MA1 : Mise en place d'un chantier vert et suivi écologique

Descriptif de la mesure MA1 : Afin de limiter les nuisances de conception du projet sur l'environnement, un chantier vert sera mis en place et un écologue désigné par le Maître d'ouvrage sera inclus aux réflexions, afin d'intégrer dès cette phase les bonnes pratiques environnementales.

Mise en œuvre et modalités

Durée de la phase de préparation du chantier : 1 mois

Durée totale des travaux : 12 mois.

En amont de la phase de chantier un certain nombre de documents et modalités de suivis sera mis en place par la Maîtrise d'œuvre, notamment à travers :

- **Des documents cadres** : Etablis lors de la phase de consultation des entreprises, puis lors de la phase préparatoire de chantier, les documents cadres (PRE¹ ou SOPRE², SOSED³), doivent garantir la mise en défens de milieux naturels, sensibles, de cours d'eau et la gestion des écoulements superficiels en phase travaux.

- **Un schéma d'installation environnementale du chantier** : Un plan annexé au PRE ou au SOPRE localisant les bonnes pratiques à mettre provisoirement en place sur le chantier, est préconisé, afin de délimiter clairement les espaces à délimiter, protéger et à définir les étapes liées aux opérations de défrichement des haies, les terrassements et en fin de chantier. La localisation des installations de chantier (base de vie) aura lieu sur des zones sécurisées, éloignées des milieux végétalisés, en concertation avec le Maître d'œuvre et l'Ecologue, avant la phase de démarrage des travaux.

¹ PRE : Plan de Respect de l'Environnement

² SOPRE : Schéma Organisationnel du PRE

³ SOSED : Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets de chantier

- **Un planning en phasage chantier** : Cet outil permet de vérifier l'adéquation du phasage chantier (par exemple terrassement, décapage des sols) avec la mise en place des bonnes pratiques environnementales (par exemple respect du calendrier phénologique des espèces).

- **Aménagement des accès au chantier** : Afin de réduire le répandage de boue provenant du chantier vers la voie publique, les roues des engins devront être nettoyées à travers le passage de fosse drainante « bac à cailloux ».

- **Lutte contre les pollutions du chantier** : Au niveau des bases de vie et du chantier, une attention particulière sera portée à la gestion du matériel, à l'émission de poussière, et aux déversements accidentels pouvant polluer les milieux. Pour préserver le milieu aquatique, il sera pris toutes les précautions pendant la phase de travaux afin d'éviter tout déversement ou ruissellement de substances dans les cours d'eau. Les zones sensibles situées à proximité des travaux, notamment les zones humides, seront matérialisées et protégées par un balisage adéquat (clôtures ou ruban de type « rubalise » par exemple). Un effort sera apporté à l'utilisation des matériels moins sonores (pelle électrique...) et plus économe en gaz à effet de serre (pollutions sonores et chimiques). Autant que possible, le chantier ne se déroulera pas de nuit afin de ne pas apporter de pollution lumineuse en phase chantier.

- **Absence de rejet dans le milieu naturel en phase chantier** (notamment dans les zones humides). Le ravitaillement des engins **se tiendra à environ 30 m** de tout milieu sensible et en dehors d'aires soumises à écoulements superficiels. Les engins disposeront de matériel absorbant (couverture étanche), remplissage avec un pistolet anti-reflux. L'entretien, la réparation et le lavage des engins se feront sur des aires dédiées, imperméabilisées et situées hors zone sensible.

Intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle : Le stationnement des engins et le stockage de matériel de chantier, se feront dans la mesure du possible à une distance de 30 m de tout milieu aquatique, réseau d'assainissement ou réseaux d'eaux pluviales. Ces zones seront équipées de dispositifs étanches et/ou confinement (protection anti pluie, kit anti pollution + moyens de rétention), empêchant toute infiltration ou écoulement des produits vers le milieu naturel.

- **Propreté du chantier** : Lors de la préparation du chantier, seront définies et délimitées les différentes zones du chantier. A noter : lors du chantier, les zones de stockage des matériaux, équipement de chantier, (stationnements, zones de manœuvre, aire de livraison/stockage d'approvisionnement, aires de tri et stockage de déchets, etc.) devront être installées sur un secteur pré identifié. Des moyens de protection physique seront mis à disposition pour assurer la propreté du chantier sur les milieux naturels (sols).

Gestion des déchets : Les déchets liés aux activités de l'entreprise en charge des travaux, seront triés sur place et évacués de façon régulière afin d'éviter leur dispersion dans les milieux naturels environnants. Après et pendant les travaux, les déchets seront traités selon la classification relative aux déchets avant d'être évacués vers des Installations de Stockage de Déchets (ISD) agréées ; une attention particulière sera portée aux matériaux recyclables.

Mesure ME1 : Balisage

Lors de la phase de préparation du chantier, la délimitation par balisage des emprises devra être respectée. Aucun abattage d'arbres n'est prévu.

Méthode : Dans le cadre de la mission écologique de chantier, l'Ecologue veillera à ce que les emprises et les éléments du paysage à sauvegarder (en situation proche), soient clairement identifiés à l'aide de filets de protection ou de rubalise, durant toute la durée du chantier. Il a clairement été identifié un habitat à la Couleuvre de Montpellier, relativement éloigné de la zone de l'emprise de projet (100 mètres secteur Nord-Ouest – Canal de Montfaver). Dans ce secteur, aucun matériel ne devra être déposé et le calendrier d'intervention des travaux devra être strictement respecté.

Mesure MR1 : Respect du calendrier d'intervention

Les interventions de terrassement et régalaie des terres se dérouleront hors période sensible pour la faune (dont oiseaux, chiroptères) ce qui revient à retenir idéalement pour ce type d'intervention la période entre août et fin octobre 2025 ou entre février et 15 mars 2026. Cette mesure reprend les recommandations de

l'OFB⁴ qui portent sur la période de reproduction allant de mi-mars à mi-août pour les oiseaux. Elle prend en compte plus largement et par précaution les autres groupes faunistiques sensibles (reptiles et amphibiens), en effet, il s'agit de réaliser les interventions lourdes hors période de léthargie ou d'hivernage pour les espèces de ces autres groupes.

Calendrier d'intervention préconisé

	01	02	15/03	04	05	06	15/07	15/08	09	10	11	12
Période de travaux												

Période chantier conseillée

- Phase de préparation du chantier
- Période de travaux autorisée (défrichage/terrassements)
- Période de travaux autorisée (autres travaux)
- Période à éviter (ou travail en continu)

Mesure MR2 : Aménagements paysagers

Le projet a été étudié afin de prendre en considération son insertion dans l'environnement. Le choix et la couleur de matériaux naturels nécessaires à la construction des halles en bois, garantiront une parfaite insertion paysagère et écologique. Les bois seront non traités, issus d'une filière française gérée de façon responsable certifiée PEFC et/ou en bois recyclé.

Description de la mesure : Autour des halles, de nombreuses plantations sont prévues :

- Des arbres de haut jet seront plantés le long des accès et des halles ;
- Pour les plantations, la sélection d'espèces végétales locales (label végétal local ou équivalent), d'espèces adaptées à la nature du sol et au niveau d'hygrométrie seront privilégiées. Un choix d'essences variées et appartenant aux différentes strates végétales (herbacée/floristique, arbustive, arborée) sera appliqué.

L'intérêt de ces plantations arboricoles, reste avant tout paysager, mais elles pourront néanmoins servir à la pollinisation, mais aussi de reposoir ou de lieu de nidification à l'Avifaune commune locale et au repère des chauves-souris lors de leurs déplacements, augmentant ainsi la diversité faunistique et floristique locales.

Une liste d'espèces à haute tige ou en cépée et d'arbrisseaux ligneux (non proliférants), d'espèces couvre-sol, adaptée aux conditions stationnelles locales, est proposée en **Annexe 3** par l'Ecologie.

Méthode et conseils pour les semis : les plantations seront effectuées de préférence au printemps ou à l'automne, pour de meilleures chances de reprises. Un amendement de type organique sera privilégié. Les sujets malades ou sans vie seront remplacés. Au besoin et à plus long terme, les sujets seront taillés, élagués et/ou recépés.

Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

La visite de terrain a mis en évidence, un début d'infestation par la Vergerette de Sumatra au sein de la zone d'étude stricte (Cf. **Carte 6** Localisation des espèces végétales envahissantes). Lors des terrassements, une attention particulière sera portée à l'espèce précitée. Les déblais contenant celle-ci devront être évacués et traités vers un centre prévu à cet effet et ne seront pas réutilisés sur d'autres sites. Après chantier, les zones dénudées devront être rapidementensemencées de type gazon.

La diffusion d'espèces exotiques envahissantes est l'une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité. En lien avec ses engagements internationaux et européens, la France a mis en place un

⁴ OFB : Office Français pour la Biodiversité

*dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et leurs conséquences. **Mais ces dispositifs sont parfois onéreux** et difficiles à mettre en place. Le mieux reste **la prévention**, afin de limiter leur diffusion sur le territoire.*

Mesure MR3 : Gestion de la ressource

Les eaux usées seront récoltées et raccordées au réseau communal. Une noue de rétention paysagère et de gestion partielle des eaux pluviales sont prévues.

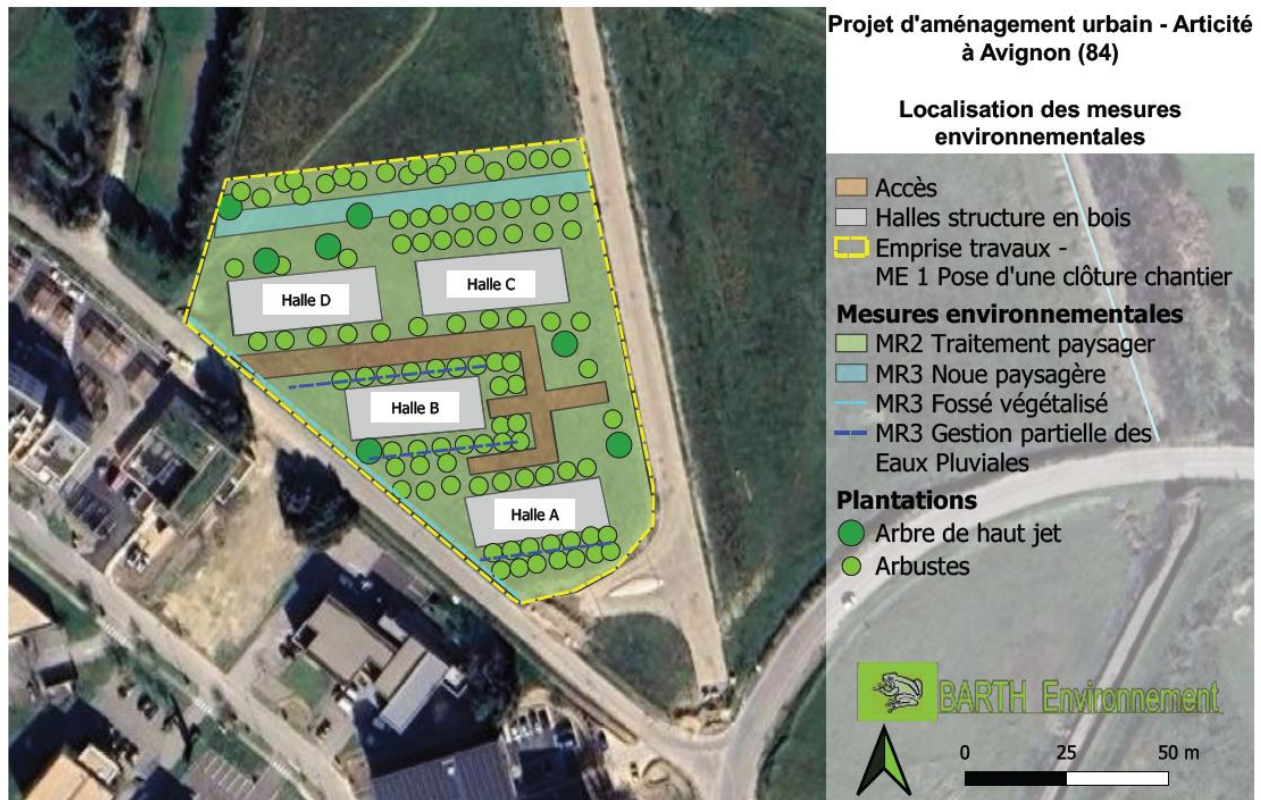
Afin de limiter les consommations d'eau, il est important de noter que le projet est composé de prairies sèches. L'arrosage des plantations localisées au niveau des espaces publics, se fera par goutte à goutte.

Mesure MR4 : Respect de la trame noire

L'éclairage extérieur non permanent est prévu au niveau de l'activité « Horloge et Lumendar », mais aucun néon d'enseignes lumineuses ne sera toléré sur la zone de projet.

Mesure MR5: Accès pompiers

La protection incendie sera assurée par la mise en place d'une borne incendie à l'entrée du site. Les voies et les équipements réalisés permettront l'accès aux pompiers.



Carte 4 Localisation des Mesures Environnementales



Carte 5 Plan de masse du projet

ANNEXE 1 : Liste des taxons botaniques répertoriés sur site, le 26 juin 2025 (43 espèces végétales)

Nom latin	Nom français	Indigénat	84	PACA	PR/PN	ZNIEFF	LR PACA	LR France	LR Europe	LR Monde
<i>Anisantha diandra</i>	Brome à 2 étamines	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	E	C	C						
<i>Arundo donax</i>	Canne de Provence	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Avena fatua</i>	Folle Avoine	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Carduus pycnocephalus</i>	Chardon à capitules denses	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Celtis australis</i>	Micocoulier de Provence	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Chondrilla juncea</i>	Chondrilla à f. de Jonc	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite vigne blanche	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Crepis foetida</i>	Crépide fétide	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Cychorium intybus</i>	Chicorée sauvage	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Cynodon dactylon</i>	Cynodon dactyle	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Diploaxis tenuifolia</i>	Diploaxis à f. étroites	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit Cyprès	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil commun	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Glaucium flavum</i>	Glaucière	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Hesperocyparis arizonica</i>	Cyprés de l'Arizona	E	C	C						
<i>Inula dittrichia</i>	Inule visqueuse	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Malva parviflora</i>	Mauve à petites	I	C	C				LC	LC	LC

	fleurs								
<i>Melica ciliata</i>	Mélique ciliée	I	C	C				LC	LC
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	I	C	C				LC	LC
<i>Plantago lagopus</i>	Plantain queue de lièvre	I	C	C				LC	LC
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	C	C				LC	LC
<i>Plantago media</i>	Plantain intermédiaire	I	C	C				LC	LC
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	C	C				LC	LC
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux Acacia	E	C	C					
<i>Rubus ulmifolius</i>	Ronce à f. d'Orme	I	C	C				LC	LC
<i>Scabiosa atropurpurea</i>	Scabieuse maritime	I	C	C				LC	LC
<i>Sylibum marianum</i>	Chardon Marie	I	C	C				LC	LC
<i>Trifolium angustifolia</i>	Trèfle à f. étroites	I	C	C				LC	LC
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle des champs	I	C	C				LC	LC
<i>Ulmus minor</i>	Ormeau	I	C	C				LC	LC
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	I	C	C				LC	LC
<i>Xanthium sp.</i>	Lampourde sp.								
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Sumatra	E	C	C					

Relevé établi selon la nomenclature issue de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF) version 4.5 avec pour chaque espèce :

- son nom français ;
- son statut d'indigénat [I : Indigène, E : Exogène, Arch : Archéophyte] ;
- son statut de présence dans le département [C : Taxon confirmé (obs > 1990), N : Taxon non confirmé (obs < 1990)] ;
- son statut de présence en région PACA ;
- son statut de protection (PR/PN) ;
- son statut ZNIEFF ;
- son statut Directive Habitats Faune/Flore ;
- ses statuts liste rouge UICN (LR PACA ; LR France ; LR Europe ; LR Monde).

Ces informations proviennent de différentes sources : **La base de données des espèces protégées et réglementées en France** de l'UMS PatriNat (MNHN) pour les statuts de protection (PN) et les statuts ZNIEFF ainsi que le **Catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** des Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen pour les statuts d'indigénats et de présence, les statuts liste rouge France et Monde sont issus de la publication « **Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre de la flore vasculaire menacée de France métropolitaine** » qui a été réalisée et publiée en février 2019 par :

- le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France) ;
- la Fédération et le réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN) ;
- l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ;
- le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Les statuts liste rouge de la région PACA sont quant à eux issus de la **Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur** des Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.

STATUTS DE PROTECTION :

PN (Protection Nationale) : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection – République Française – 26.09.2018 – Document officiel

PR (Protection Régionale) : Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des espèces protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale – République Française – 27.09.2018 – Document officiel

Directive habitats faune/flore : DH 4

Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage – Commission Européenne – 01.01.2007 – Document officiel

Conventions internationales :

BE2 ou BE3 (Convention de Berne) : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe (Convention de Berne) – 19.09.1979 – Conseil de l'Europe – Document officiel

STATUTS DE CONSERVATION

Listes rouges de l'UICN

LR Nationale : Liste rouge des espèces de la Flore menacées en France –

LR PACA : Liste rouge régionale de la Flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur – CEN PACA – 2017

Statut ZNIEFF :

Liste des espèces de faune déterminantes en région PACA – MNHN, DREAL PACA & CEN PACA – 29/11/2017

Liste des espèces de flore remarquables en région PACA – MNHN, DREAL PACA & CEN PACA – 29/11/2017

CATEGORIES UICN POUR LA LISTE ROUGE

EX : Espèce éteinte au niveau mondial	NT : Quasi- menacée
EW : Espèce éteinte à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
RE : Disparue au niveau régional	DD : Données insuffisantes pour évaluation
CR : En danger critique	NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN : En danger	NE : Non évaluée
VU : Vulnérable	

ANNEXE 2 : Liste des Espèces Végétales Exotique Envahissantes (EVEE) et Potentiellement Envahissantes (EVEpotE)

Cet inventaire floristique a permis de recenser **des espèces végétales exotiques envahissantes localisées** sur et à proximité du sur le site d'étude. La liste des espèces observées est présentée ci-après avec pour chaque espèce :

- son statut en région PACA
- son statut en Méditerranée
- un commentaire sur sa présence sur le site

Les statuts EVEE sont issus de la **Liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de Provence-Alpes-Côte d'Azur** rédigée par les Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.

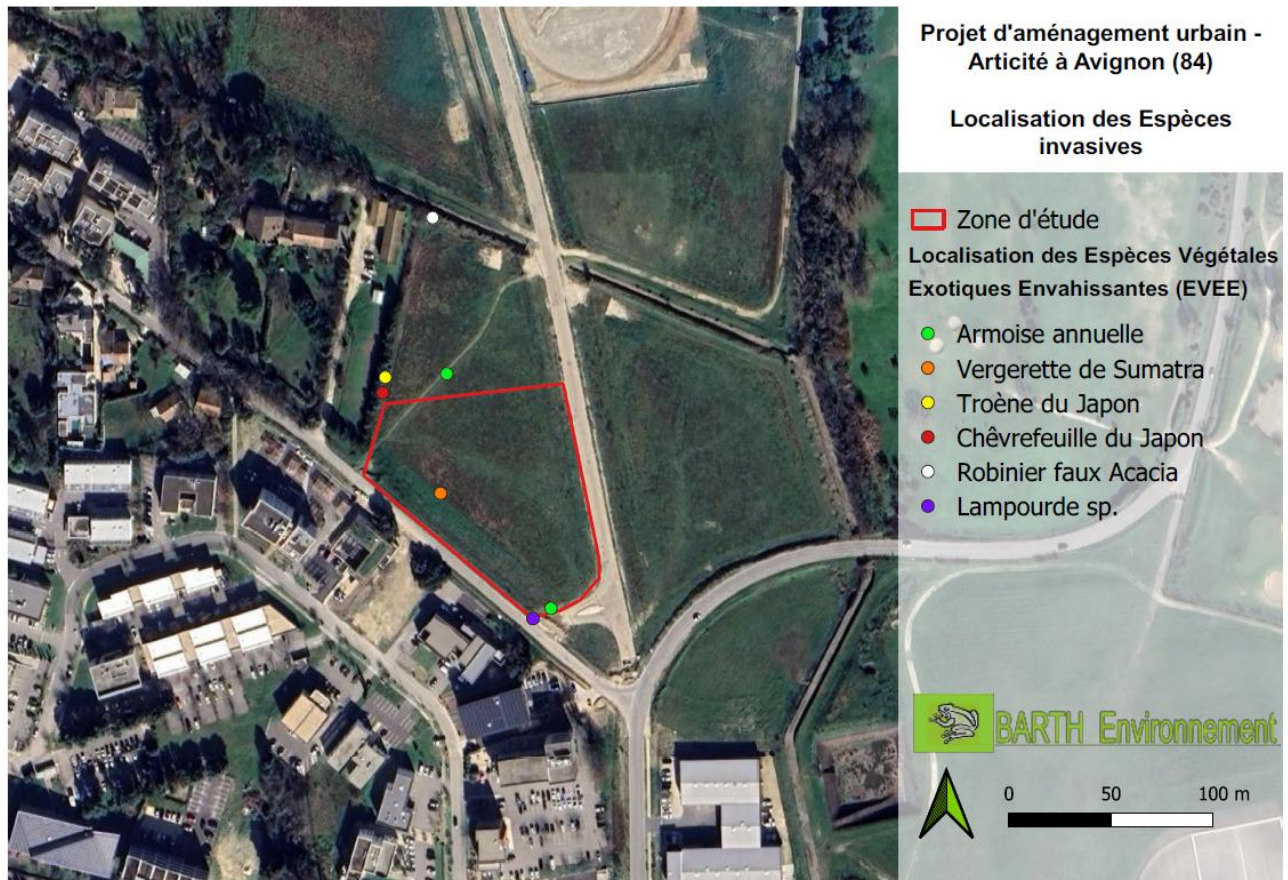
Nom latin	Nom français	EVEE ou EVEpotE	Statut PACA	Statut MED	Présence sur le site
<i>Ligustrum lucidum</i>	Troène du Japon	EVEE	Modérée	Modérée	Haie en mauvais état
<i>Lonicera japonica</i>	Chèvrefeuille du Japon	EVEE	Modérée	Modérée	Haie en mauvais état
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux Acacia	EVEE	Majeure	Majeure	Alignement en bordure du Canal de Montfavet
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	EVEE	Modérée	Modérée	Début d'infestation
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Sumatra	EVEE	Modérée	Modérée	Début d'infestation

Typologie et définition des catégories des EVEE présentées dans le tableau ci-après :

Catégories	Définitions	Statuts
Majeure	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)
Modérée	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%	
Emergente	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	
Alerte	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement dans ses aires de présence soit toujours inférieur à 5% soit régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%. De plus, cette espèce est citée comme envahissante ailleurs* ou a un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après Weber & Gut modifié).	Espèce végétale exotique potentiellement envahissante (EVEpotE)
Prévention	Espèce végétale exotique absente du territoire considéré et citée comme envahissante ailleurs* ou ayant un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après Weber & Gut modifié).	
*dans un territoire géographiquement proche et à climat similaire		

Tableau 3 : Catégories EVEE en région PACA

Localisation des Espèces végétales envahissantes :



Carte 6 de localisation des Espèces invasives du site d'étude

ANNEXE 3 : Liste (non exhaustive) d'essences floristiques recommandées et adaptées au contexte méditerranéen de milieux xériques, proposée par l'Ecologue

Palette végétale d'essence locale
Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)
Chêne kerme (<i>Quercus coccifera</i>)
Filaire à f. étroites (<i>Phylarea angustifolia</i>)
Erable de Montpellier (<i>Acer monspelliensis</i>)
Arbre de judée (<i>Cercis siliquastrum</i>)
Micocoulier de Provence (<i>Celtis australis</i>)
Laurier noble (<i>Laurus nobilis</i>)
Figuier (<i>Ficus carica</i>)
Amandier (<i>Prunus dulcis</i>)
Abricotier (<i>Prunus armeniaca</i>)
Laurier tin (<i>Viburnum tinus</i>)
Coronille des jardins (<i>Hippocrepis emerus</i>)
Myrthe commune (<i>Myrtus communis</i>)
Laurier rose (<i>Nerium Oleander</i>)
Ciste blanchâtre (<i>Cistus albidus</i>)
Jasmin officinal (<i>Jasminum fruticans</i>)
Chèvrefeuille des Baléares (<i>Lonicera implexa</i>)
Nerprun alterne (<i>Rhamnus alaternus</i>)
Acanthe à feuilles molles (<i>Acanthus mollis</i>)
Grande pervenche (<i>Vinca major</i>)
Romarin officinal (<i>Rosmarinus officinalis</i>)
Immortelle des dunes (<i>Helichrysum stoechas</i>)